

## Séance du mardi 20 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi vingt novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Diane ROULAND,

Étaient présents: Mme Diane ROULAND, MM. Sébastien RAGOT, Vincent LANOE, Jérôme RENARD, Nicolas RICHARD, Mmes Danielle BRUSADELLI, Yvette VALLÉE, M. Arnaud ROBILLARD, Mme Patricia DOUILLET.

Était excusée: Mmes Cécilia CERREDO, Alexandra FONTAINE donne pouvoir à Vincent LANOË

Secrétaire de séance : Mme Yvette VALLÉE

Mme la Maire propose :

- L'approbation de la séance du conseil municipal du 23 octobre 2018.

Le compte-rendu est accepté à l'unanimité des membres présents.

- La proposition de rajout à l'ordre du jour de la convention ALSH est acceptée à l'unanimité des membres présents.

### **2018-64 Convention de location d'un local professionnel**

#### **3.6 Autres actes de gestion du domaine privé**

**Vu** la délibération n° 2018-45 du 26 juin 2018 relative à la location d'une partie d'un local sis 7 rue de la Grotte.

**Considérant** le souhait de Mme GAUDOUT née MATIGNON Frédérique de déplacer son activité d'ostéopathe animalière sur la commune et de conclure un bail pour la location dudit local communal.

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote :

**ADOpte** à l'unanimité des membres présents.

**DECIDE** de conclure une convention professionnel, d'une durée de une année renouvelable par tacite reconduction, du local communal d'environ 21,89 m<sup>2</sup> sis 7 rue de la grotte, à compter du 2 mai 2019.

**FIXE** le prix mensuel du loyer à 250,00€, charges incluses.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

### **2018-65 Travaux rue principale : esquisse**

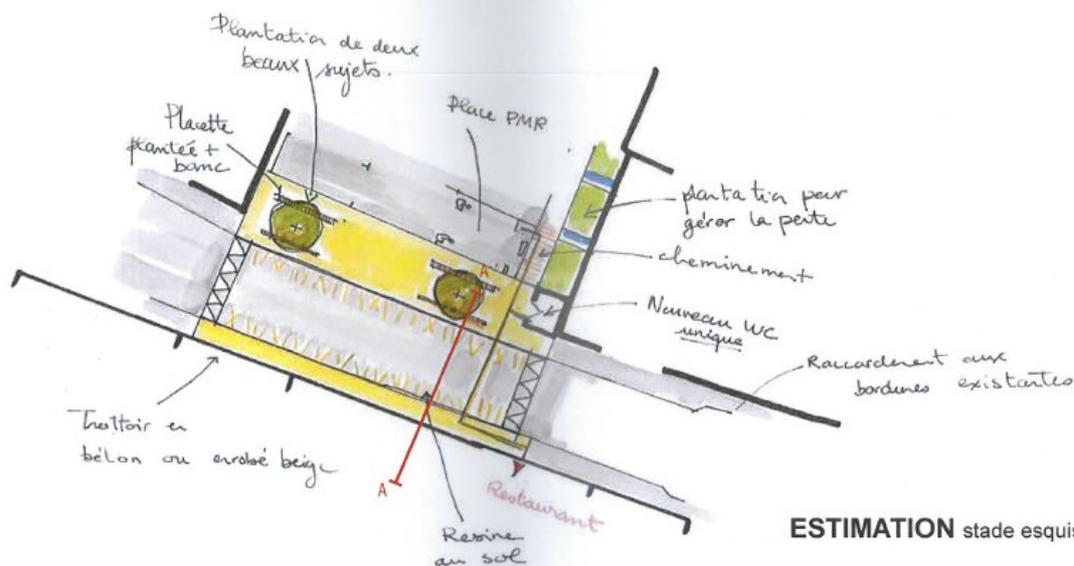
#### **3.5 Autres actes de gestion du domaine public**

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les esquisses réalisées par le cabinet Plaine-Etude.

Le cabinet a été reçu en compagnie de Monsieur LANOË adjoint. Ils ont étudiés les deux propositions d'aménagements de la rue principale.

L'avis de la DDT a également été pris en compte.

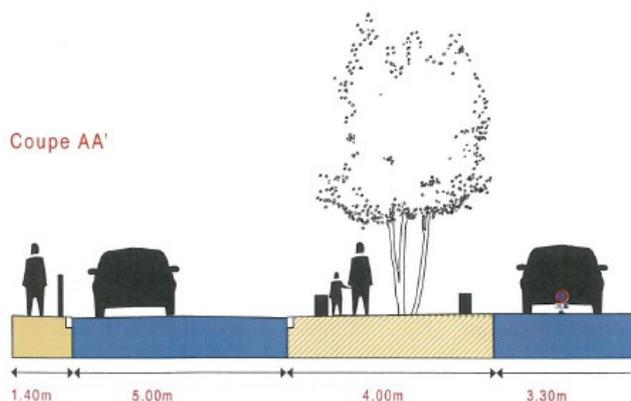
ESQUISSE 02



ESTIMATION stade esquisse: 35 à 40 000€ ht (wc compris)

Plateau - 5 m de large  
Puis placette de 4 à 4,50 m de large en face des toilettes publiques.  
Nouvelles Toilettes unique (mixte et PMR) ramenées à l'alignement (parement pierre).  
Les trottoirs passent à 1,40m de large. Ils sont traités avec un matériaux qualitatif (béton ou enrobé beige).  
Plantation de deux beaux arbres ceinturés par 4 bancs.

Coupe AA'



Après étude des esquisses, la proposition 1 ne retient pas l'attention des conseillers car l'écluse rétrécirait la chaussée à 3 m de large (plus 1 m franchissable) et cela pénaliserait le passage des engins agricoles, ainsi que les camions de livraison des entreprises.

Le Conseil à l'unanimité adopte l'esquisse n°2.

Le Conseil Municipal fait part de ses demandes de modifications sur l'esquisse : le conseil municipal ne voit pas l'intérêt de déployer quatre bancs (réduire le nombre) du urbain, par ailleurs la bande de 4 m est jugé importante. L'alignement étant calé sur les toilettes et le trottoir il paraît difficile de faire autrement.

Madame le Maire va demander au cabinet Plaine-Etude de prendre en compte ces remarques.

Madame le Maire expose au Conseil Municipale les avancées sur le projet d'aménagement de la rue principale :

- Territoire d'Energie Mayenne a validé le dossier d'enfouissement des réseaux pour 2019.
- Le SIVM Le Horps a validé le dossier de rénovation du réseau d'eau pour la rue principale selon le plan de financement suivant.

Fournitures Frans Bonhomme	5.926,86 €
Citerneau	856,20 €
60 t de sable déclassé	420,00 €
180 t de tout venant	1.710,00 €
Terrassement	12.600,00 €
Main-d'œuvre : 2,50 ETP pendant 45 jours	10.400,00 €
Divers et imprévus	86,94 €
<b>Total H.T.</b>	<b>32.000,00 €</b>

En sus, le changement du poteau incendie sera à la charge de la commune pour un montant de 1500 €.

#### Financement :

	Possibilité	Enfouissement des réseaux	Aménagements rue principale sans parking
<b>Aide région</b>	10% plafond 50 000€ mini 10 000€		4000
<b>DETR</b>	20% voirie, 30% salle		8000
<b>Aide département</b>	Volet communal	1649	
<b>Amendes de police</b>	25% plafonnée à 40 000 €		4000
<b>Département : contrat de territoire CCMA</b>	50% pour 60 000 € max	13000 ou 12000	18000
<b>Total subventions</b>			30000
<b>Autofinancement</b>		51947	10000
<b>Cout de l'opération</b>	<b>HT</b>		40000
<b>Cout de l'opération</b>	<b>TTC</b>	<b>51947</b>	<b>48000</b>

#### Calendrier prévisionnel des opérations

Madame le maire suggère que les travaux aient lieu en 2021 pour éviter un affaissement de la voirie suite à l'effacement des réseaux et aux travaux d'eau.

Le Conseil Municipal décide :

- La prise en charge du poteau incendie.

- Le calendrier suivant :  
2019 : effacement des réseaux  
2020 : travaux rue principale

## 2018-66 Travaux salle socioculturelle : présentation du projet et objectifs

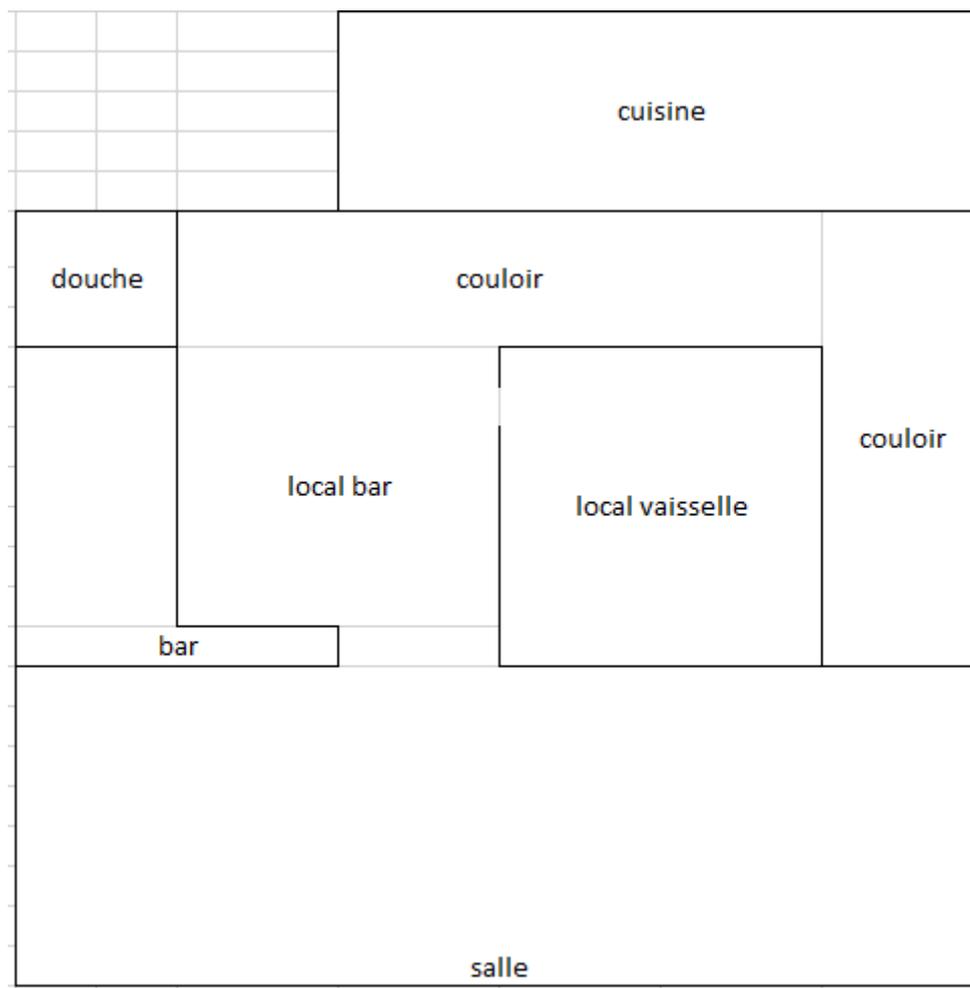
### 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les problèmes de fonctionnements qui ont lieu à la salle.

En effet, le bar n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite, de plus il a une apparence daté. Le bar souffre également d'une mauvaise disposition qui nuit au bon déroulement des locations.

De ce fait, il est proposé de repenser l'espace par la création d'un nouveau bar côté opposé à l'entrée. Il est également envisagé de déplacer les réfrigérateurs afin qu'ils soient dans le bar. Le local vaisselle prendrait la place laissé libre par les réfrigérateurs. La douche prendrait la place du WC afin de rendre l'opération possible.

Une autre proposition serait de rénover les plafonds et l'éclairage (passer à un éclairage led). L'isolation de la salle est saine puisque refaite en 2008.



Le Conseil Municipal **ADOpte** avec 9 voix pour et une abstention la proposition de réaménagement de la salle sans toucher aux plafonds.

### 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

DEPENSES	HT €	RECETTES	HT €	Salle socioculturelle sans plafond
Plafond pièce bar	1965	DETR	30,00%	6852
Murs	2276,25	Aide département	Volet communal	10000
isolation	47		Autofinancement	5988.17
portes	175,32		<b>total</b>	<b>22840,17</b>
bar et meubles	6203			
crédence	298	total subvention		11649
sol	4521,6			
plomberie et sanitaire	1782,1			
électricité	2375,9			
Dépose, préparation chantier	1696			
<b>Sous-total</b>	<b>21340,17</b>			
peinture	1500			
<b>total</b>	<b>22840,17</b>			

Le Conseil Municipal adopte avec 9 voix pour et une abstention le plan de financement du réaménagement de la salle.

### 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Les travaux pourraient avoir lieu à l'été 2019. La période a été bloquée au calendrier des locations.

Le Conseil Municipal **ADOpte** avec 9 voix pour et une abstention le calendrier prévisionnel du réaménagement de la salle.

Monsieur LANOË expose l'état constaté des routes de la commune lors de la commission voirie du 17 novembre 2018.

Ainsi il signale pour les routes départementales il a également été constaté que le fossé de l'Elée (D 256) est défoncé, ainsi que des nids de poule.

Le fossé direction Hardanges (D 264) est également à refaire.

Les voies communales suivantes ont besoin de travaux :

- des nids de poules sur la VC 7 entre le lieu-dit La Gare direction Javron
- Choubert : rechargement

- La Crételière : pata ou rechargement
- La Grange : bas côté, rechargement
- La Bellangerie : cuvette (route fissurée)
- La Molière : fossé à refaire
- Boucassière : pont à finir (maçonner les pierres)
- Batardière : déformation de la route (cuvette)
- Le Cruchet : rempierrement
- La Buinière : refaire les fossées et rempierrer

A faire par la commune :

Bout de la route de la Héronnière (proximité le château): faire un regard avec grille

Chêne Buin : pont à déboucher

### 2018 Ecole : bilan du conseil d'école

Monsieur RAGOT, adjoint chargé des affaires scolaires présente le compte-rendu du conseil d'école du 15 novembre 2018.

Effectifs à Loupfougères

Moins de 3 ans	Petite section	Moyenne section	Grande section	total
5	2	8	4	14

Effectifs à Le Ham

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	total
12	4	6	3	7	16+16=32

Soit 46 enfants inscrits au sein du RPI et un risque de fermeture de classe à la rentrée.

Monsieur RAGOT détaille les sorties et les projets.

Les enseignants de l'école de Le Ham demandent un composteur pour les déchets de la cantine et le changement de place d'un extincteur dans la classe des CM.

### 2018-69 Trésorerie : indemnités de conseil

#### 4.4 autres catégories de personnel

**Vu** l'article 97 de la loi n°82-213 de mars 1982 modifiée relative au droit et libertés des communes, des départements, des régions ;

**Vu** le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux ;

**Vu** l'article 4 de l'arrêté interministériel ;

**Vu** le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;

**Vu** l'intervention de Mme DE GEUSER Hélène en tant que receveur de la commune pendant 360 jours en 2018 ;

Après un tour de table,

favorable : 5

défavorable : 2

abstention : 3

L'assemblée délibérante valide le **versement de l'indemnité de 320,15 € brut**, au titre de 2018 à Mme DE GEUSER Hélène.

## 2018-70 Personnel : formation

### 4.2 Personnel contractuel

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante que Mme Stéphanie QUENTIN, agent périscolaire passe son B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) auprès de l'association pour un coût de formation de 552 € la session générale, et 445 € la session approfondissement, sachant qu'un stage pratique devra être effectué entre deux. Après accord de l'intéressée, la période retenue serait du au décembre 2018. (Madame le Maire signale que pour l'approfondissement, un autre organisme pourra être choisi).

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante :

↪ Approuve la proposition et **autorise Madame le Maire à signer** la ou les conventions de formation B.A.F.A. avec le ou les organismes retenus.

↪ Autorise Madame le Maire à ordonner le mandatement des sommes dues à l'article 6184.

## 2018 Vœux : organisation

Après tour de table, il a été décidé par le Conseil Municipal d'organiser la cérémonie des vœux le samedi 5 janvier 2019 à 11h00, dans son déroulé habituel.

## 2018-71 Etang : nombre de lâchers

### 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Considérant la réussite de la saison passée,

Considérant les dates autorisées pour la pêche pour l'année 2019,

Les dates de lâchers proposés pour 2019 sont les suivantes :

Ouverture : 22 avril : 90 kg + 60 kg de grosses ; ouverture à 07h

11 mai : 50 kg + 20 kg de grosses

25 mai : 50 kg + 20 kg de grosses

08 juin : 50 kg + 20 kg de grosses

22 juin : 50 kg + 20 kg de grosses

5 juillet : 50 kg + 20 kg de grosses

Total proposé pour la saison 2019 : 340 + 160 kg.

La fermeture prévisionnelle de la pêche est fixé au 30 septembre ; modifiable selon la date d'arrêt de la chasse (une semaine avant).

## 2018-72 Convention alsh

### 8.1 Enseignement

Mme le Maire fait lecture d'une convention de participation de la commune de LE HAM pour les enfants domiciliés à LE HAM, quelque que soit l'école dans laquelle ils sont scolarisés, qui fréquenteront l'accueil de loisirs Sans Hébergement « Lilas Plage » de Villaines-la-Juhel du mercredi pour l'année scolaire 2018/2019 :

Les familles intéressées inscriront leurs enfants à la mairie de Villaines-la-Juhel et régleront leur participation à la cantine et au centre. Les enfants de la commune de LE HAM bénéficieront des mêmes tarifs que ceux de Villaines-la-Juhel

La commune de LE HAM s'engage à verser 12€ par enfant inscrit et par mercredi, pour une fréquentation à la demi-journée

La commune de LE HAM s'engage à verser 24€ par enfant inscrit et par mercredi, pour une fréquentation à la journée

Ces sommes correspondent au déficit moyen par enfant pour une demi-journée et pour une journée d'accueil.

Le tarif de la garderie péri-ALSH de Villaines-la-Juhel : forfait de 5€/an/enfant pour l'année scolaire. Les 5€ seront à régler dès la 1<sup>ère</sup> fréquentation de l'ALSH Lilas Plage

La présente convention est signée pour l'année scolaire 2018/2019 et sera renouvelée par tacite reconduction pour les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021

La commune de Loupfougères est libre de dénoncer la convention passée avec la commune de Villaines-la-Juhel par simple courrier, 2 mois avant la fin de l'année scolaire en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité repousse la décision et souhaite une concertation avec la commune de LOUPFOUGERES dans le cadre du RPI.

## 2018 Finances : décisions modificatives

Ce point sera réétudié le 18 décembre 2018 après réunion avec la trésorerie,.

## AFFAIRES DIVERSES

\* Possible fermeture de classe à LE HAM

\* PLUi réunion du 16 novembre 2018 (proposition de zonage : zone à urbaniser).